

FOURNITURES DE REPAS, POTAGES
OU VELOUTES, BOISSONS ET
PETITS ÉQUIPEMENTS À USAGE
UNIQUE POUR

FOYER LOGEMENT PERSONNES
ÂGÉES

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir Adjudicateur

FOYER LOGEMENT PERSONNES AGEES représenté par son Président

Objet de la consultation

Le présent avis d'appel à la concurrence concerne :

FOURNITURES DE REPAS, POTAGES OU VELOUTÉS, BOISSONS et PETITS ÉQUIPEMENTS À USAGE UNIQUE POUR LE FOYER PERSONNES ÂGÉES

Le présent marché concerne la fourniture et la livraison de repas, de potages ou veloutes, de boissons et de petits équipements à usage unique pour le Foyer personnes âgées.

Les livraisons seront à effectuer dans le site indiqué à l'article 2-2 du cahier des clauses technique particulières.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande.

Procédure choisie

Marché à procédure adaptée

Marché passé en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics

Comptable public assignataire des paiements

Madame le Receveur Municipal

Date d'envoi de l'avis à la publication

Le 25 mai 2012 à la Voix du Nord et sur le site Internet de la Ville de Jeumont (www.mairie-jeumont.fr)

Constitution du dossier de consultation

Le dossier de consultation transmis aux candidats est constitué des pièces suivantes :

- règlement de la consultation
- cahier des clauses techniques Particulières (CCTP)

Remise des offres – Délai de validité des offres

Date limite de remise des offres : 15 juin 2012 à 16h00.

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros.

Mode de règlement du marché

Les prestations seront rémunérées par mandat administratif selon la réglementation en vigueur

Le dossier de consultation des fournisseurs est remis gratuitement à chaque candidat.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

Les pièces :

- lettre de candidature,
- attestation de régularité fiscale et sociale
- attestation d'assurances,
- attestation de non condamnation pour infraction au code du travail
- agrément vétérinaire,
- références et capacité de l'entreprise

Les critères intervenant au moment de l'ouverture de l'enveloppe intérieure sont :

Conditions d'envoi ou remise des offres.

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions de l'offre et mention NE PAS OUVRIR.

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception, avant la date limite fixée. A l'adresse suivante :

Mr le Président du FOYER LOGEMENT DE JEUMONT
98 RUE HECTOR DESPRET
59460 JEUMONT

Le cahier des clauses techniques et particulières : cahier ci-joint à accepter

Les critères retenus dans l'enveloppe intérieure pour le jugement des offres seront ceux indiqués dans l'article VII du CCTP pour cela il sera demandé de fournir :

- propositions de menus pour une période d'un mois,
- propositions de grammages correspondants aux individus
- propositions sur les modes de livraison
- propositions sur les possibilités de mises à dispositions du matériel de chauffe et de conservation des denrées.

Une réponse écrite, sera adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.